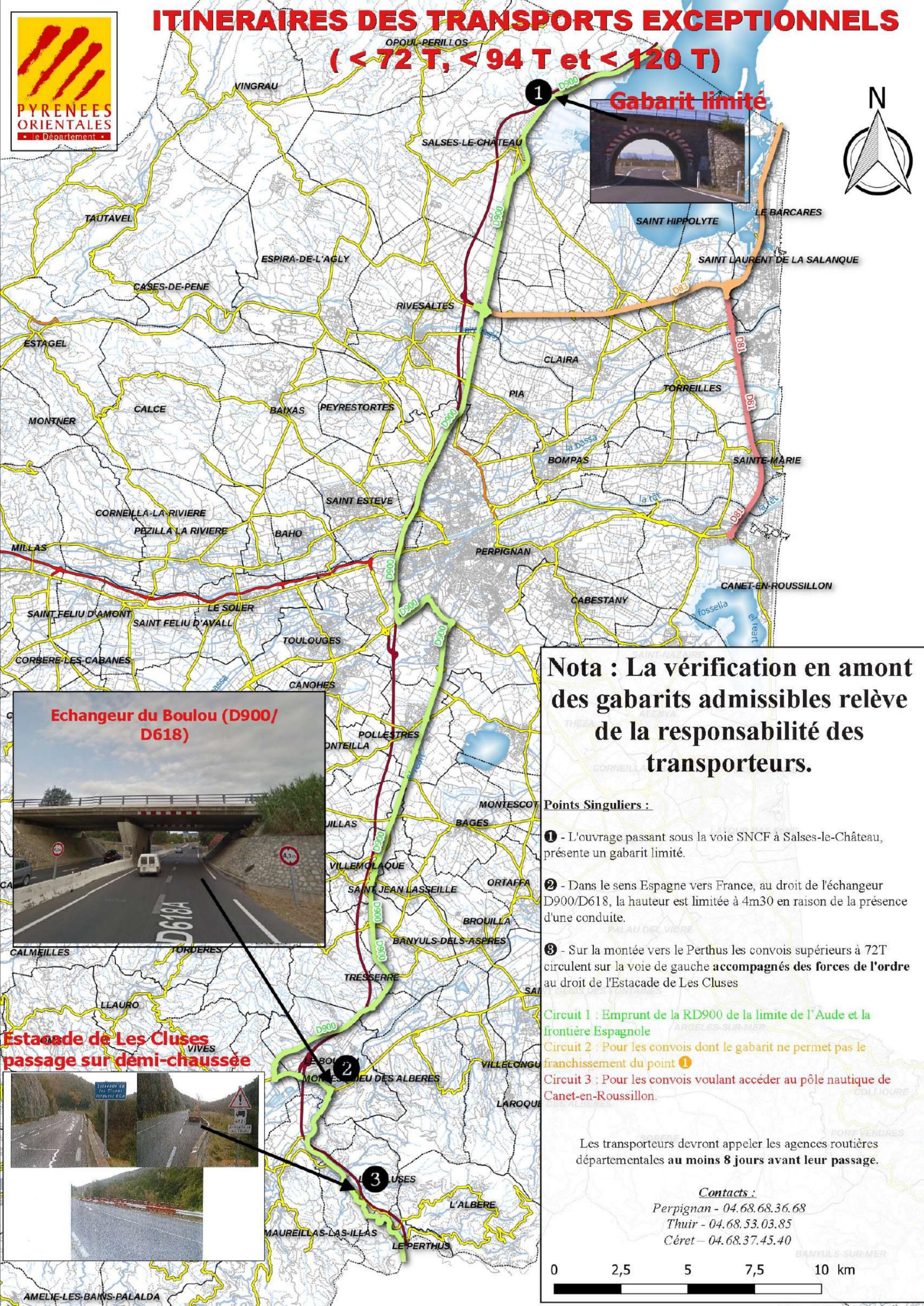


ITINERAIRES DES TRANSPORTS EXCEPTIONNELS

(< 72 T, < 94 T et < 120 T)



Nota : La vérification en amont des gabarits admissibles relève de la responsabilité des transporteurs.

Points Singuliers :

- ❶ - L'ouvrage passant sous la voie SNCF à Salses-le-Château, présente un gabarit limité.
- ❷ - Dans le sens Espagne vers France, au droit de l'échangeur D900/D618, la hauteur est limitée à 4m30 en raison de la présence d'une conduite.
- ❸ - Sur la montée vers le Perthus les convois supérieurs à 72T circulent sur la voie de gauche **accompagnés des forces de l'ordre** au droit de l'Estacade de Les Cluses

Circuit 1 : Emprunt de la RD900 de la limite de l'Aude et la frontière Espagnole

Circuit 2 : Pour les convois dont le gabarit ne permet pas le franchissement du point ❶

Circuit 3 : Pour les convois voulant accéder au pôle nautique de Canet-en-Roussillon.

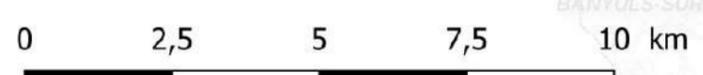
Les transporteurs devront appeler les agences routières départementales **au moins 8 jours avant leur passage.**

Contacts :

Perpignan - 04.68.68.36.68

Thuir - 04.68.53.03.85

Céret - 04.68.37.45.40



Estacade de Les Cluses passage sur demi-chaussée

